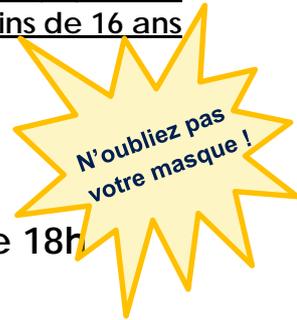


A l'attention des adhérents(es) et des  
Parents des adhérents de moins de 16 ans

Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Vous êtes invité(e) à



**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**Le vendredi 28 août 2020 à 18h30. Accueil à partir de 18h**  
**A la salle François Mitterrand à Rives**

**Ordre du jour :**

- Désignation des scrutateurs

**Première partie (18h30-19h30) : on prend son courage à deux mains  
pour les sujets techniques ☺ !**

- Approbation du compte-rendu d'AG du 18 mai 2019,
- Rapport moral (vote)
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes 2019, affectation du résultat 2019 (vote)
- Validation des montants des adhésions et des cotisations 2020-2021 (vote)
- Budget prévisionnel 2020 hors impact crise sanitaire (vote)
- Election des membres du conseil d'administration (vote)

**Deuxième partie (19h30-20h) : on se détend et on découvre le bilan d'activité des  
différents secteurs de la MJC et le projet de développement !**

- Jeunesse
- Enfance
- Culture
- Activités régulières
- Projet de développement de la MJC
- Boîte à idées

**Troisième partie (20h et cætera) : une étape bien méritée !**

**Apéritif offert par la MJC !!!**

**Puis repas partagé (chacun apporte quelque chose à grignoter)**

**A la suite de l'AG, un CA est programmé avec comme ordre du jour :**

- L'élection du nouveau Bureau
- Validation des tarifs des centres de loisirs

**Les documents d'Assemblée générale** sont à disposition au minimum 15 jours avant l'AG au secrétariat de la MJC et sur le site internet de la MJC

Au plaisir de vous y retrouver !

La Présidente, Marie-Anne Traveaux

Rappel :

**Sont électeurs les membres de l'association régulièrement inscrits :**

- Ayant adhéré à l'association,
- Ayant acquitté les cotisations dues,
- Ayant 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale
- Les enfants de moins de seize ans représentés par un de leurs parents ou leur tuteur ayant autorité parentale, lesquels disposent d'autant de voix que de mineurs représentés.
- Les membres de droit et les membres associés

**Sont électeurs et éligibles :**

- Les membres de l'association ayant le droit de vote à l'assemblée générale, **membres de l'association depuis au moins 3 mois.**

**Sont inéligibles au conseil d'administration**

- Le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,
- Tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires de la MJC

---

**POUVOIR – AG du 28 août 2020**

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

Donne POUVOIR à.....

Pour me représenter lors des votes à l'assemblée générale du 28 août 2020

Fait à ....., le .....

Signature :

**NB : Le pouvoir doit être nominatif. Un pouvoir laissé en blanc ne pourra pas être pris en compte. Nous vous invitons à prendre contact avec d'autres adhérents pour décider de qui vous représentera. Nous vous rappelons qu'un adhérent ne peut disposer que de 2 pouvoirs au plus.**

---

**CANDIDATURE AU CA de la MJC**

---

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

souhaite être candidat(e) au Conseil d'Administration de la MJC

Fait à ....., le .....

Signature :

Dans ce cas, merci de transmettre ce formulaire au secrétariat de la MJC avant le 27 août 2020